

ANNEE 2023-2024

FICHE DE RENSEIGNEMENTS  
POUR CHOIX DE MODALITES DE REGLEMENT

Nom et prénom du responsable Légal.: .....

Adresse : .....

➤ **Je souhaite opter pour le paiement suivant** (merci de cocher la case selon votre choix) :

**Choix n°1 : le règlement de la totalité au 10/10/2023 si le paiement est effectué par chèque, carte bancaire, en ligne ou numéraire.**

OU

**Choix n°2 : le règlement de la totalité selon le calendrier suivant :**

**1/3 au 10 octobre 2023, 1/3 au 10 janvier 2024, 1/3 au 10 mars 2024 si le paiement est effectué par chèque, carte bancaire, en ligne ou numéraire.**

OU

**Choix n°3 : Mensuellement du 10 octobre 2023 au 10 juin 2024 :**

**Si le paiement est effectué uniquement par prélèvement bancaire.**

*Si pour l'année 2023-2024, je désire opter pour le prélèvement bancaire, je remplis la demande et autorisation de prélèvement ci-joint en y joignant un RIB si vous ne l'avez pas déjà fourni l'année dernière.*

➤ **J'ai bien pris note que toute inscription à la Maison des Arts est une inscription annuelle et que toute année commencée est due en totalité.**

*Merci de cocher cette case si besoin :*

Je ne fournis pas mon avis d'imposition 2022 (sur les revenus 2021), j'ai bien noté que les frais de scolarité correspondront au quotient familial au-delà de 1056€ et qu'aucune régularisation ne sera possible après enregistrement de mon dossier.

Le :

Signature du responsable légal  
avec la mention « lu et approuvé »